



OFFRE D'ASSURANCES ET VUE D'ENSEMBLE DES PRESTATIONS

ATUPRI EST UNE CAISSE-MALADIE RICHE EN TRADITIONS ET ACTIVE DANS TOUTE LA SUISSE, OFFRANT UN PROGRAMME COMPLET ET PLUS DE SERVICES.

ASSURANCE DE BASE

L'assurance de base (assurance obligatoire des soins) constitue un fondement minimal. Atupri propose l'assurance de base dans cinq formules d'assurance: sous la forme **Standard** et dans les variantes économiques Managed Care, à savoir: **TelFirst**, **CareMed** (médecin de famille), **HMO** (cabinet de groupe, réseau de médecins) ou **FlexCare**. Dans les modèles économiques, vous obtenez les mêmes prestations que pour la formule Standard, mais avec des réductions de primes considérables. Si vous optez pour une **franchise** plus élevée, la prime se réduit encore plus (dans toutes les variantes d'assurance).

Standard

Avec le paquet de prestations prescrit par la loi pour les traitements ambulatoires et hospitaliers.

TelFirst

«Télé médecine» – différence par rapport à Standard: vous vous adressez par téléphone avant chaque traitement médical au centre d'informations et de consultations médicales (à l'exception des urgences). Avantage: rabais de primes plus élevé.

CareMed

Le «modèle médecin de famille» – différence par rapport à Standard: pour les traitements médicaux, vous vous adressez toujours d'abord à votre médecin de famille (à l'exception des urgences). Avantage: rabais de primes plus élevé.

HMO

La formule avantageuse Managed Care – pour tout traitement médical, vous vous adressez toujours au cabinet HMO ou au réseau de médecins de votre choix en premier lieu. Le modèle est parfaitement établi dans la plupart des régions de Suisse. Avantage: rabais de primes très élevé.

FlexCare

Pour tout problème médical, les assurés ont le choix de contacter en premier le Centre de télé médecine ou un centre de médecins de Medgate. Ensuite, il est convenu d'un plan thérapeutique avec les médecins affiliés dans la mesure où cela est nécessaire. Vous avez la possibilité de disposer d'une carte de santé personnelle, d'un accès complet à votre dossier en ligne et de contrôler cela sur le site web et au moyen d'une application dédiée. FlexCare est introduit dans les villes de Berne et de Zurich ainsi que dans quelques communes bernoises*. Avantage: rabais de primes très élevé.

* Bolligen, Bremgarten bei Bern, Kirchlindach, Köniz, Muri bei Bern, Oberbalm, Stettlen, Vechigen, Wohlten bei Bern, Zollikofen, Ittigen, Ostermundigen, Biel/Bienne, Evillard



	Assurance obligatoire des soins (AOS)	Mivita								Comforta	Denta							
		0-12	9 ♀	13-25	♀	13-25	♂	26-44	♀			26-44	♂	45-59	♀	45-59	♂	60 Plus
TRAITEMENT AMBULATOIRE																		
Bébé nageur pendant la 1 ^{re} et 2 ^e année			•															
Massage bébé pendant la 1 ^{re} et 2 ^e année			•															
Moyens auxiliaires lunettes: – Lunettes/lentilles de contact (Mivita): 50%, CHF 300 au maximum par année civile			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
Moyens auxiliaires (LiMA): – Selon «Liste des moyens et appareils (LiMA)», p.ex.: béquilles, appareils de mesure pour diabétiques, appareils d'inhalation et de traitement respiratoire, matériel de pansement, bas à varices	•																	
Moyens auxiliaires, autres: – Supp. plantaires, souliers orthopéd., appareils acoustiques, appareils de mesure de la tension artérielle, verres de contact médicalement justifiés. Autres moyens auxiliaires selon le médecin-conseil			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				
Location de matériel médical			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				
Accident: couverture des frais de traitement	• ²		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				•
Traitements d'urgence lors d'un séjour temporaire à l'étranger	• ³		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				•
Voyages à l'étranger, diverses prestations			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				
Protection juridique des patients			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			•	•
Stérilité, aide à la procréation par fécondation in vitro							•											
Troubles de l'érection, médicaments et moyens auxiliaires									•				•					
TRAITEMENT HOSPITALIER																		
Division commune de l'hôpital sous contrat du canton de domicile	•																	
Couverture des frais à l'hôpital pour soins aigus selon tarifs reconnus par la caisse: – Division commune en Suisse – Division demi-privée en Suisse – Division privée en Suisse – Opti, choix du confort à votre entrée à l'hôpital, avec participation aux coûts			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				• • •
Soins en EMS reconnus	•																	
Lit de parents à l'hôpital			•															
Cures balnéaires: – AOS: traitements dans un établissement thermal suisse selon tarif, conclu conventionnellement CHF 10.–/jour pendant un max. de 21 jours par année civile – Contribution journalière de cure – Contribution de cure supplémentaire	•							•	•	•	•	•	•	•				•
Cures de convalescence (traitements selon tarif conclu conventionnellement): – Contribution journalière de cure en établissements de cure reconnus – Contribution de cure supplémentaire en établissements de cure reconnus	•							•	•	•	•	•	•	•				•
Etranger: AOS prestations hospitalières en cas d'urgence lors de séjours temporaires	• ³		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				
Accident: couverture accident des frais de traitement	• ²		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				•

¹ Médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie médicale classique, phytothérapie ♀ femme ♂ homme

² Recommandation: possibilité de bénéficier d'une exclusion pour les personnes exerçant une activité lucrative ou pour d'autre double assurance.

³ Est remboursé au maximum le double du montant des prestations qui seraient fournies en Suisse.

ATTENTION

Les dispositions exactes sont définies dans les documents suivants:

- Conditions d'assurance d'Atupri
 - Hôpitaux répertoriés, restrictions lors du choix de l'hôpital/prise en charge des frais
 - Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), ordonnances incluses
 - Loi sur le contrat d'assurance (LCA)
- Mivita vous est proposée dans les deux niveaux: **Reala** et **Extensa**

- Des données supplémentaires par type de prestation, soit sur les montants proportionnels et maximaux d'Atupri, figurent sur les brochures correspondantes par assurance et phase de la vie.

Maintenant, vous pouvez conclure votre assurance de base en ligne dans le calculateur de primes bien pratique: atupri.ch
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous ferons tout notre possible pour vous aider: **0844 822 122.**

MIVITA

L'assurance de base garantit la couverture d'assurance minimale requise. Pour des exigences supplémentaires (un grand nombre de prestations médicales, prévoyance de santé) et plus de sécurité (p.ex. à l'étranger), Atupri a conçu la solution avantageuse Mivita, l'assurance complémentaire pour tout le monde, avec des prestations complémentaires qui conviennent à chaque phase de la vie, pour femmes, hommes et enfants.

Mivita est une innovation exclusive d'Atupri, elle est solidaire et flexible: avec Mivita, hommes et femmes paient les mêmes primes. L'étendue des prestations et la prime peuvent être modulées de manière individuelle, en choisissant le niveau d'assurance (Reala ou Extensa).

COMFORTA – UN MEILLEUR CONFORT HOSPITALIER

Un séjour à l'hôpital peut durer une seule nuit, un mois ou bien plus longtemps. Il est bon alors de pouvoir décider dans quel hôpital et avec quel confort vous êtes hospitalisé et le médecin qui vous traite a également son importance. Comforta vous garantit en complément de l'assurance de base et de Mivita, la couverture d'assurance optimale. Comforta surmonte toutes les restrictions de l'assurance de base en ce qui concerne l'hôpital et augmente le confort à l'hôpital. Si vous avez conclu l'assurance complémentaire Mivita, le libre choix de l'hôpital et du médecin dans toute la Suisse est déjà compris, mais en division commune. Pour un meilleur confort à l'hôpital et un plus grand choix de spécialistes, nous conseillons Comforta en complément à Mivita.

DENTA – POUR DES DENTS BELLES ET SAINES

Des dents belles et saines sont à un atout dans la vie privée et professionnelle et elles augmentent la joie de vivre. Les frais des traitements dentaires et orthodontiques sont en règle générale très élevés, et l'assurance complémentaire Denta en couvre une grande partie. Vous pouvez conclure Denta si vous avez plus de 25 ans et êtes également assuré dans Mivita. Pour les enfants et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans, les prestations dentaires font déjà partie intégrante de l'assurance innovante Mivita. Pour les enfants et les jeunes gens, Mivita ou Denta sont en fait indispensables! Les personnes à partir de 25 ans qui souhaitent être assurées de manière complète devraient absolument choisir Mivita avec le complément Denta en plus de l'assurance de base.

NOTEZ AUSSI CES BONNES SOLUTIONS D'ASSURANCE D'ATUPRI:

ASSURANCE-ACCIDENTS AVEC CAPITAL DÉCÈS ET INVALIDITÉ (ADI)

Un accident entraînant une invalidité ou un décès peut poser aussi des problèmes financiers imprévisibles, en plus de grandes souffrances. ADI d'Atupri aide en pareil cas par des montants forfaitaires et vous apporte une certaine sécurité financière.

LES PRESTATIONS MIVITA
Prestations spécifiques:
elles dépendent de l'âge (phase de la vie) et du sexe et s'adaptent automatiquement aux besoins de la nouvelle phase de vie.
Prestations générales:
elles sont valables pour toute la vie, que l'on soit un homme ou une femme.

COMFORTA EXISTE DANS LES NIVEAUX SUIVANTS
Demi-privé:
grand confort à l'hôpital en division demi-privée.
Privé:
confort maximal en division privée.
Opti:
les assurés Opti décident lors de leur admission à l'hôpital quel confort ils souhaitent et s'ils veulent se faire soigner par le médecin de leur choix.

LES PRESTATIONS DENTA
après un délai de carence de 6 mois à compter de la conclusion de l'assurance
Traitements dentaires généraux:
Niveau 1: 60%, jusqu'à CHF 500 maximum par année civile
Niveau 2: 60%, jusqu'à CHF 1'000 maximum par année civile
Traitements orthodontiques:
Niveau 1: 80%, jusqu'à CHF 3'000 maximum par année civile
Niveau 2: 80%, jusqu'à CHF 5'000 maximum par année civile
Traitements dentaires spéciaux:
En cas de maladie gingivale et maxillaire, dans la mesure où celle-ci n'est pas couverte par l'assurance de base obligatoire.